Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 5 du 4 février 2016

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 12

INSTRUCTION N° 500081/DEF/RH-AT/PMF
portant abrogation d'un texte.

Du *22 décembre 2015*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des métiers et des formations associées ».*

INSTRUCTION N° 500081/DEF/RH-AT/PMF portant abrogation d'un texte.

Du 22 décembre 2015

NOR D E F T 1 5 5 2 4 2 0 J

Texte abrogé :

Instruction n° 785/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 2831/DEF/EMSAM/DEP du 2 juin 2004 (BOC, 2004, p. 3486 ; BOEM 341.4.1.1, 763.2.14.3) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 5 du 4 février 2016, texte 12.

L'instruction n° 785/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 2831/DEF/EMSAM/DEP du 2 juin 2004 modifiée, relative à la formation individuelle de spécialité des sous-officiers de carrière, sous contrat, volontaires ou de réserve, ainsi que du personnel civil de catégorie B du domaine de spécialités « gestion des ressources humaines » est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,

Christophe ABAD.